



**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 19 septembre 2022
SALLE EDGAR FAURE**

19H00

ORDRE DU JOUR

Point d'information

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2022
Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

RAPPORT N° 01 : Élection d'une nouvelle adjointe suite à la démission de Madame Justine GRUET de son poste de 5^{ème} adjointe au Maire	6
RAPPORT N° 02 : Désignation de représentants	7
RAPPORT N° 03 : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal	8
RAPPORT N° 04 : Subvention 2022 au Foyer Socio-Éducatif du Collège Claude Nicolas LEDOUX dans le cadre d'un voyage scolaire à Verdun	9
RAPPORT N° 05 : Subventions 2022 aux associations.....	10
RAPPORT N° 06 : Étude pré-programmatique muséographique et scénographique de la Maison Natale de Pasteur	11
RAPPORT N° 07 : Règlement intérieur de l'École des Beaux-arts	12
RAPPORT N° 08 : Bilan de la Dotation de Solidarité Urbaine 2021	13
RAPPORT N° 09 : Classe relais Nord Jura – Subventions aux PEP du Jura pour les années 2021-2022	17
RAPPORT N° 10 : Acquisition à la SAFER de Bourgogne Franche Comté – Délibération complémentaire	18
RAPPORT N° 11 : Acquisition de terrain à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.....	19
RAPPORT N° 12 : Cession de terrain à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Jura – Chemin de Pontarlier.....	21
RAPPORT N° 13 : Cession de terrain à Monsieur Ludovic TEPINIER – Rue du Saule.....	23
RAPPORT N° 14 : Cession de terrain à Madame et Monsieur Eldar ABDOULATIPOVA – Lotissement La Faulx.....	25
RAPPORT N° 15 : Cession terrain à Madame Iris BRINDEL et Monsieur Aziz YAKOUBI – Chemin des Noches	27
RAPPORT N° 16 : Échange de terrain avec Madame et Monsieur GRANDMAISON – Avenue Eisenhower	35
RAPPORT N° 17 : Programmation d'une étude pré-opérationnelle en centre-ville de Dole.....	37
RAPPORT N° 18 : Concours des maisons et balcons fleuris – Attribution des prix.....	38
RAPPORT N° 19 : Contrat Natura 2000 en forêt communale de Dole-Goux	39

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2022.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, à savoir :

Avec incidence financière

Date	Services	Signataires	Objet	Prix TTC		
				Dépenses	Recettes	
GALERIES EPHEMERES : Convention d'occupation précaire						
16/05/2022	Maison du Projet	DELEMONT Jean-Samuel	01	1 rue Boyvin à Dole	500,00 €	
17/05/2022		SAILLARD Laurence		35 Grande Rue à Dole	500,00 €	
17/05/2022		PHAN Duyen		17 Grande Rue à Dole	500,00 €	
24/05/2022		GRAND DOLE HABITAT		24 rue Louis Pasteur à Dole	500,00 €	
05/05/2022		SARL Cabinet LACROIX		30 Grande Rue à Dole	500,00 €	
08/06/2022	Moyens Généraux	EPTB Saône et Doubs	02	Convention d'autorisation d'occupation de locaux : bureau au 1er étage "maison du gardien" 5 rue Macédonio Melloni à Dole		122€/mois
CONTRATS DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE						
31/05/2022	Vie associative	KAROVAN	03	Repas des voisins les 10-11-17-18-24 et 25 juin 2022	200,00 €	
31/05/2022		ROUX Jacques		Repas des voisins les 10-11-17-18-24 et 25 juin 2022	300,00 €	
31/05/2022		ARRUFAT Nadine		Repas des voisins les 10-11-17-18-24 et 25 juin 2022	250,00 €	
31/05/2022		ELDORADO ORCHESTRE		Repas des voisins les 10-11-17-18-24 et 25 juin 2022	300,00 €	
16/06/2022		Association GK PRODUCTION		Spectacle du 09 juillet Avenue de Lahr intervention de LIP	300,00 €	
16/06/2022		Association GK PRODUCTION		Spectacle du 09 juillet Avenue de Lahr intervention de LOUISE ET VALENTINE	300,00 €	
16/06/2022		Association GK PRODUCTION		Spectacle du 09 juillet Avenue de Lahr intervention de GRAV' KASSUR	1 000,00 €	
Convention annuelle pour l'occupation d'un emplacement au marché des halles de la Ville de Dole						
16/06/2022	Maison du Projet	LES CAVES MAURIN	04	Convention annuelle pour l'occupation d'un emplacement au marché des halles		275,5€/mois
16/06/2022		SALAISONS DU JURA		Convention annuelle pour l'occupation d'un emplacement au marché des halles		87,40€/mois
27/06/2022	Maison du Projet		05	Tarifs relatifs aux galeries éphémères été 2022		30€/semaine ou 15€/local partagé
28/07/2022	Actions Culturelles		06	Modif tarif 2022 : mise à dispo salle des commards		de 70€ à 200€ la journée
15/06/2022	Vie associative	Association Jongleurs de Notre-Dame	07	Convention de mise à disposition du théâtre municipal		600,00 €
01/08/2022	Urbanisme	ACCA La Loye	08	Bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Dole-Goux secteur "La Loye"		15,40€/an
GALERIES EPHEMERES ÉTÉ 2022: Convention de mise à dispositon						
01/07/2022	Maison du Projet	ROUX/PUZZUOLI/CARRASCO/ASSOC 3A/VUILLEMIN/JOURDY/AUDRY/ARCELIN/KONIECZEK/BALOUTH/VERNIER/PIROGOVA/PRAOM/TOLLE/GUENIN/EQUOY/MENETRIER/WASZAK/ROBINET/BRISSELANCE/GAIDOT/ERARD/BRUYERE/REDOUTEY/PAGEAUT/CALZAL/LOCATELLILAROCQUE/BERNARD/VIENNET/CERUTTI/TIRODE/VINCENT/PESSE GIROD/GUERRIN/VUILLEMOT/PIGNET/JAXEL/VACHERET/BARRAY/CABIRON/DUSSUCHAL/SIOU BALACK/PARIS/BAUDARD/THEUROT/MEUNIER/SIMMEN/BALDUCI/JORDAN-MAZZOLENI/AFFRIE	09			30€/semaine ou 15€/local partagé
Avenant à la convention de sous-location Pépinière commerciale						
27/07/2022	Maison du Projet	SASU ALD 39	10	Avenant 54 grande Rue à dole du 01/09/2022 au 31/08/2023		290€/mois
		STE AVE-CES-ARTS		Avenant 27 bis Grande Rue à Dole du 01/08/2022 au 31/07/2023		300€/mois
Marché construction d'une salle polyvalente rue Malet						
30/05/2022	Services Techniques	SAS MENUISERIE JULITA	11	Lot 5 : avenant N°1 : Menuiseries intérieures	-	917,28 €
				Lot 1 : Avenant N°3 : Terrassement - gros œuvre		3 819,24 €
				Lot 6 : Avenant n°1 : carrelage/faïence	-	3 238,29 €

				Marché extension restos du coeur	
31/05/2022	Services Techniques	ELEC'CONFORME	12	Lot 6 : Electricité	10 158,00 €
				Lot 1 : avenant N°1 : démolition, maçonnerie, VRD	- 7 633,31 €
				Lot 2 : avenant N°1 : charpente, couverture, bardage	- 19 694,40 €
				Marché rénovation énergétique des gymnases COSEC et TOURNIER	
08/06/2022	Services Techniques	FRAMATEC SAS	13	Lot 3 : avenant N°1 : charpente métallique	8 966,40 €
		JURA METAL		Lot 6 avenant N°1 : menuiseries extérieures, serrurerie	7 610,40 €
		STE DOLOISE DE PEINTURE		Lot 8 : avenant N°3 : peinture	- 6 415,44 €
		STE DOLOISE DE PEINTURE		Lot 8 : avenant N°4 : peinture	8 494,58 €
		SAS JC BONNEFOY		Lot 1 : avenant N°1 : terrassement VRD	11 320,80 €
				Marché fourniture et pose de columbariums et de cavurnes	
20/06/2022	Services Techniques	FUNECAP EST	14	Lot 2 Avenant N°1 Marché fourniture et pose de columbariums et de cavurnes	750,00 €
				Marché voie Grévy	
28/06/2022	Services Techniques	SA SIGNAUX GIROD	15	Lot 4 Avenant N°1 Marché voie grévy : signalisation horizontale et verticale	4 637,09 €
				Marché démolition du Pôle Courbet	
30/06/2022	Services Techniques	SAS HEITMANN ET FILS	16	Lot 1 : démolition	131 823,72 €

Sans incidence financière

Date	Services	Signataires		Objet
				Convention de mise à disposition de locaux municipaux
03/06/2022	Olympe de Gougues	DREETS	01	Convention de mise à disposition de locaux municipaux Batiments Olympe de Gougues 219 rue du Maréchal Leclerc à Dole du 01 mai au 31 déc 2022
29/06/2022	Vie associative	CLUB 41 DOLE PASTEUR		Convention de mise à disposition de locaux à la maison des associations 9 avenue aristide Briand à Dole cave SS6
01/07/2022	Vie associative	MOTOVIRADE 39		Convention de mise à disposition de locaux à la maison des associations 9 avenue aristide Briand à Dole cave N°3
01/07/2022	Vie associative	ESPACE SANTE DOLE NORD JURA		Convention de mise à disposition de locaux à la visitation 3A avenue aristide Briand à Dole maison du jardinier N°6 les 15-29 sept /13-27 oct/10-24 nov/08-22 dec 2022 et 05-19 jan 2023
22/07/2022	Vie associative	ESPACE SANTE DOLE NORD JURA		Convention de mise à disposition de locaux à la visitation 3A avenue aristide Briand à Dole maison du jardinier les 08-15-22-29 nov / 06-13 déc 2022 et les 03-10-17 jan et 25 avril 2023
30/06/2022	Vie associative	ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO JAPONAISE DE DOLE AYUMI		Convention de mise à disposition de locaux à la visitation 3A avenue aristide Briand à Dole maison du jardinier 22 oct /17 déc 2022 et les 04 fév / 8 avril et 17 juin 2023
				Convention de mise à disposition CHAPELLE DES CARMELITES
14/06/2022	Culture	ASSOCIATION ATELIERS COMTOIS D'EXPRESSION	02	Convention de mise à disposition de la Chapelle des Carmélites du 03 au 13 juin 2022
31/05/2022	Culture	ASSOCIATION MAC 3		Convention de mise à disposition de la Chapelle des Carmélites du 01 au 25 juillet 2022
				Convention de mise à disposition espaces de l'Hôtel DIEU
31/05/2022	Médiathèque	LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE	03	Mise à disposition du café du forum + cour intérieure le 17 juin 2022
09/05/2022	Médiathèque	MJC DE DOLE		Mise à disposition du forum Marcel Aymé les 27-28-30 juin et 01 juillet 2022
30/05/2022	Médiathèque	SOCIETE DES AMIS DE PASTEUR		Mise à disposition du café du forum + cour intérieure le 10 juin 2022
28/06/2022	Sports	ASSOCIATION PHOENIX SPORT SANTE	04	Convention d'autorisation d'occupation des locaux à l'espace sportif idéal Standard 65 rue de Crissey : salle d'escrime et vestiaires/sanitaires les 25 et 26 juin 2022
08/07/2022	Police		05	Gratuité du marché extérieur le samedi 9 juillet 2022

RAPPORT N° 01 : Élection d'une nouvelle adjointe suite à la démission de Madame Justine GRUET de son poste de 5^{ème} adjointe au Maire

PÔLE : Direction Pilotage et Coordination

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Jean-Baptiste GAGNOUX

Par courrier du 27 juillet 2022, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Madame Justine GRUET de son poste de 5^{ème} adjointe au Maire tout en conservant son mandat de conseillère municipale.

Pour procéder au remplacement de Madame GRUET et en application de l'article L.2122-2 du CGCT, Monsieur le Maire doit recueillir le consentement de l'assemblée quant au fait de pourvoir à ce poste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15 ;

Vu la délibération n° 20.25.05.03 du 25 mai 2020 fixant à 10 le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu la délibération n° 20.25.05.04 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal n° 2020-0452 du 29 mai 2020 portant délégation de fonction du Maire à Madame Justine GRUET, 5^{ème} adjointe, chargée des politiques liées à la santé, au handicap et au lien intergénérationnel ;

Considérant qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, tout conseiller municipal (sauf le Maire) peut se porter candidat à ce poste, y compris s'il occupe déjà des fonctions d'adjoint ;

Considérant l'obligation de respecter la parité ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Madame Justine GRUET, par l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE CONSERVER** le même nombre d'adjoint,
- **DE POURVOIR** au poste d'adjointe devenu vacant,
- **D'ÉLIRE** une nouvelle adjointe,
- **DE DÉCIDER** que la nouvelle adjointe percevra les mêmes indemnités que l'adjointe démissionnaire,
- **DE DÉCIDER** que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 35.90% comme l'adjointe démissionnaire : les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées,
- **DE METTRE A JOUR** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

RAPPORT N° 02 : Désignation de représentants

PÔLE : Direction Pilotage et Coordination

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Jean-Baptiste GAGNOUX

En application des articles LO145 et LO147-1 du Code Électoral, Madame Justine GRUET, élue Députée du Jura le 19 juin 2022, est amenée à démissionner de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Louis Pasteur, désigné au titre des représentants des collectivités territoriales, étant entendu qu'elle pourra y participer en tant que Députée, conformément à l'article L.6143-5 du Code de la Santé Publique.

De plus, Monsieur Daniel GERMOND informe le Conseil Municipal qu'il n'a plus la possibilité de siéger au sein du Conseil d'Administration d'ETAPES.

Il convient donc de procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein de ces établissements publics.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPLIQUER** les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit que : « *le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* »,
- **DE DÉSIGNER** le représentant de la Ville de Dole pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Louis Pasteur de Dole,
- **DE DÉSIGNER** le représentant de la Ville de Dole pour siéger au sein du Conseil d'Administration d'ETAPES.

RAPPORT N° 03 : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

PÔLE : Direction Pilotage et Coordination

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Isabelle MANGIN

La loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 a habilité le gouvernement, à modifier, par voie d'ordonnance, les règles relatives à la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements, à leur entrée en vigueur, à leur conservation ainsi qu'au point de départ du délai de recours contentieux, dans le but de simplifier, de clarifier et d'harmoniser ces règles et de recourir à la dématérialisation.

En conséquence, l'ordonnance (n°2021-1310) et le décret (n°2021-1311) du 7 octobre 2021 énoncent de nouvelles règles en la matière modifiant ainsi le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ces deux textes poursuivent deux objectifs, d'une part, de simplifier les outils dont les collectivités territoriales et leurs groupements disposent pour assurer l'information du public et la conservation de leurs actes, et d'autre part, de moderniser leurs formalités de publicité et d'entrée en vigueur.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Les principales mesures de la réforme sont les suivantes :

- L'adoption d'un cadre juridique pour le procès-verbal des séances,
- La suppression du compte rendu de séance,
- L'affichage de la liste des délibérations,
- L'allègement du registre des délibérations,
- La suppression du recueil des actes administratifs,
- La règle de la dématérialisation des actes.

Suite à cette réforme, il convient de modifier le Règlement intérieur du Conseil Municipal, et notamment les articles 27, 28 et 29.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les modifications du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de Dole, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ANNEXE :

Règlement Intérieur du Conseil Municipal

RAPPORT N° 04 : Subvention 2022 au Foyer Socio-Éducatif du Collège Claude Nicolas LEDOUX dans le cadre d'un voyage scolaire à Verdun

PÔLE : Cabinet du Maire

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Isabelle GIROD

Le collège Ledoux organise cet automne 2022, un voyage scolaire à Verdun pour toutes les classes de 3^{ème} du collège.

L'établissement a choisi de rendre cette sortie obligatoire et gratuite pour les élèves, car elle contribue grandement au devoir de mémoire.

Plusieurs visites sont programmées : le mémorial de Verdun, le site de Vauquois, l'Ossuaire, le Fort de Douaumont, la nécropole, le village détruit de Fleury, la tranchée des baïonnettes.

Afin d'aider le collège Claude Nicolas Ledoux à financer ce voyage,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 500 € au Foyer Socio-Éducatif du Collège Claude Nicolas Ledoux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'octroi de subvention.

RAPPORT N° 05 : Subventions 2022 aux associations

PÔLE : Direction des Sports/Actions Culturelles/Cabinet du Maire

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : Jean-Pierre CUINET

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le versement de subventions aux associations selon le tableau ci-après,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions d'octroi de subventions.

Association	Objet	Montant proposé
Association « TIGRE »	FITDAYS MGEN 2022 Solde de la participation	2 550 €
Dole Pétanque Club	Organisation du concours régional « Grand Prix de la Ville de Dole » Samedi 27 août 2022 Esplanade de l'avenue de Lahr - Boulodrome	600 €
Association « Le nez en l'air »	Renouvellement du matériel technique nécessaire à leurs représentations	500 €
Association DOLE SUP	Organisation de la rentrée étudiante	3 400 €

RAPPORT N° 06 : Étude pré-programmatique muséographique et scénographique de la Maison Natale de Pasteur

PÔLE : Actions Culturelles

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : Jean-Baptiste GAGNOUX

Forte de la notoriété mondiale de Louis Pasteur, proche de l'avenue de Lahr et idéalement située sur le canal des Tanneurs, la maison natale de Louis Pasteur est située dans l'ancien quartier des Tanneurs. La maison natale du savant est devenue un musée. Ce dernier fait découvrir aux visiteurs la tannerie de Jean-Joseph, père de Louis Pasteur. Des pièces de mobilier ayant appartenu à la famille Pasteur sont présentées et deux portraits révèlent le talent du pastelliste que fut Louis pendant son adolescence.

Bustes, tableaux, bibelots familiaux recréent l'environnement du savant. Des objets de laboratoire, des médaillons, des images, des textes du musée, entièrement rénovés en 1995, retracent les étapes de la carrière de Pasteur, de la cristallographie à la victoire sur la rage, en passant par l'étude des fermentations et celle des maladies des animaux. Ces travaux, en apparence si divers, constituent une œuvre qui, grâce à sa méthode, apporte une révolution dans le progrès des sciences pour les domaines de l'alimentation et de la santé.

Le musée aborde enfin la façon dont les trente-deux instituts du réseau international des instituts Pasteur prolongent l'œuvre du Maître et continuent, dans le même esprit, à servir l'humanité.

Cependant, ce bâtiment nécessite des travaux importants de réhabilitation, et notamment de mise en accessibilité. Une étude a été menée en 2020 par Bertrand Cohendet, architecte du patrimoine, sur le bâtiment et son accessibilité.

En outre, la fréquentation de ce musée n'est pas à la hauteur des espérances que l'on pourrait attendre d'un tel patrimoine culturel et scientifique. C'est pourquoi, en lien avec l'étude architecturale, il convient aujourd'hui d'élaborer une stratégie de valorisation du patrimoine culturel et scientifique de la maison Pasteur et de définir le projet muséographique, scénographique, touristique, historique, scientifique et culturel de ce lieu emblématique de la ville, tout en respectant un équilibre économique.

Cette démarche muséographique passe par la nécessité de faire appel à un prestataire externe pour accompagner la ville dans toutes les étapes visant à formaliser le projet de développement de la maison Pasteur.

Les enjeux poursuivis sont de :

- Créer un lien direct entre les publics, les savoirs et le site afin d'en améliorer son attractivité ;
- Développer une expérience de visite innovante, sensible et ludique ;
- Garantir une exploitation optimale du site.

Le prestataire qui sera retenu devra produire un diagnostic et une étude de faisabilité en s'appuyant sur l'analyse de l'environnement territorial, touristique, culturel, sur la connaissance des attentes des visiteurs, les forces et les faiblesses du musée Pasteur. À l'issue de cette 1^{ère} phase, le prestataire apportera un outil d'aide à la décision dans la définition du projet scientifique et culturel.

La ville a l'ambition de réaliser un projet innovant et le prestataire devra également définir un projet muséographique attractif autour des technologies du numérique et de la communication. Dans ce cadre, afin d'aiguiser la curiosité des visiteurs, toute forme de visite participative et de médiation numérique pourront être proposées.

Enfin, le projet muséographique devra également intégrer la dimension historique, patrimoniale et touristique de la Ville de Dole, afin de proposer de nouveaux services pour l'accueil et l'orientation de ces touristes et d'ainsi valoriser le patrimoine de notre Ville, de son secteur sauvegardé et de ses atouts culturels.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le lancement de cette étude muséographique d'aménagement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RAPPORT N° 07 : Règlement intérieur de l'École des Beaux-arts

PÔLE : Actions Culturelles

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : Jean-Philippe LEFÈVRE

L'École des Beaux-arts, sise 9 rue Sombardier à Dole, développe des activités artistiques à destination des enfants et des adultes autour de plusieurs disciplines : peinture, croquis, sculpture...

Afin de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement à destination des usagers (élèves, familles, enseignants, personnes extérieures), un règlement intérieur a été rédigé.

Ce dernier précise :

- les règles d'accès et de sécurité dans les locaux
- les missions et responsabilités des élèves, enseignants et familles
- l'organisation pédagogique des cours
- les modalités d'inscription et de facturation

Ce document sera porté à la connaissance de l'ensemble des usagers des locaux par voie d'affichage et remis à chaque élève lors de son inscription.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de l'École des Beaux-arts de Dole, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ANNEXE :

Règlement Intérieur de l'École des Beaux-arts de Dole

RAPPORT N° 08 : Bilan de la Dotation de Solidarité Urbaine 2021

PÔLE : Actions Sociales, Politique de la Ville et Santé

COMMISSION : Affaires Sociales, Familiales et Scolaires

RAPPORTEUR : Frédérique DRAY

La Dotation de Solidarité urbaine et de cohésion sociale s'est élevée à 1 363 240 € en 2021.

Rappel des années précédentes :

2013	1 001 748 €
2014	1 014 771 €
2015	1 023 904 €
2016	1 034 143 €
2017	1 135 646 €
2018	1 198 640 €
2019	1 252 782 €
2020	1 311 912 €

Cette dotation contribue à financer de nombreuses actions développées sur le quartier.

I/ Programme de rénovation urbaine

Le quartier des Mesnils Pasteur a été reconnu d'Intérêt Régional lui permettant ainsi de bénéficier du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU), pour terminer les travaux engagés pour l'ANRU 1. Les quartiers concernés sont : Descartes, Grand champs, le pôle associatif et sportif.

Cette nouvelle dynamique va permettre des interventions sur les pôles associatifs, sportifs, éducatifs. Le secteur Descartes fera l'objet d'une réorganisation des espaces qui le composent ainsi que d'une réhabilitation des logements.

1/ Travaux réalisés sur le COSEC

- Réhabilitation thermique (ITE)
- Reprise des aménagements intérieurs (WC, vestiaires, rangements)
- Reprise de l'entrée du bâtiment (parvis, élévateur PMR, nouvel escalier)
- Parvis d'accueil

Travaux réalisés sur la salle de gymnastique Josette TOURNIER :

- Réhabilitation thermique (ITE) : façades, portes extérieures
- Démolition anciens vestiaires
- Extension côté parking
- Création d'une salle de Parkour Urbain
- Requalification des voiries et des stationnements
- Voie d'accès/sortie pour le COSEC et le gymnase

Coût de la rénovation du COSEC en 2021 : 2 097 580,99 euros TTC (investissement)

2/ Rénovation des vestiaires des Mesnils Pasteur

Les vestiaires du terrain en herbe ont été rénovés pour accueillir deux associations dont l'activité est à destination des jeunes : les Loisirs Populaires Dolois et Cité Jeunes.

Ce projet a fait l'objet d'un partenariat avec la Régie de Quartier pour désencombrer les lieux, puis un chantier jeunes avec les Loisirs Populaires Dolois a été mis en place pour la peinture.

Coût de la rénovation des vestiaires en 2021 : 51 107,52 euros TTC (investissement)

3/ Suite et fin des travaux sur les Jardins CARREL

L'aménagement de la friche Carrel, après la démolition du bâtiment 35, s'est composé de la façon suivante :

- Mise en œuvre des 25 parcelles de jardins familiaux
- Mise en place de la prairie naturelle
- Création de cheminements doux

Les travaux se sont terminés en 2021.

Coût de la fin des travaux des jardins Carrel en 2021 : 33 288,96 euros TTC (investissement)

II/ Axes développés

1/ Le chargé de mission politique de la ville

Depuis septembre 2021, le poste de chargé de mission est un poste à temps complet. De nouveaux locaux ont été attribués, et se situent au cœur du quartier à proximité des différents commerces.

Ses missions sont :

- Soutenir les projets mis en place par l'ensemble des partenaires sur le quartier dans le cadre du contrat de ville
- Être le lien avec le service de l'État
- Coordonner le Programme de Réussite Éducative
- Accompagner le conseil citoyen dans ses actions

2/ La communication

La gazette « Le Mesnils Info » est une action spécifique du contrat de ville portée par le centre social Olympe de Gouges.

Cette action s'est poursuivie en 2021 avec la parution de 2 « Mesnils Info » au cours de l'année.

Ce document de communication reprend les activités mises en œuvre sur les Mesnils Pasteur, tant au niveau des travaux des bailleurs sociaux, que de la vie de quartier à travers les animations proposées et le travail des différentes associations.

Cette gazette permet de valoriser les initiatives des associations, apporte une information aux habitants sur la vie du quartier mais aussi sur l'ensemble du territoire Grand Dolis.

Une page facebook avait été initiée en 2019 et début 2020 par les membres du conseil citoyen. Cependant, la pandémie a empêché de poursuivre la mise à jour régulière de cette page. Avec le renouvellement du conseil citoyen fin 2021, la page facebook va être reprise et alimentée à nouveau.

3/ Gestion Urbaine de proximité

La convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) s'applique sur le quartier des Mesnils Pasteur. Inscrite initialement dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) qui a fait l'objet d'une signature entre les partenaires le 19 octobre 2006 au titre du programme de rénovation urbaine de l'ANRU, cette convention complète aujourd'hui les engagements déjà pris au titre de la Politique de la Ville par le biais du nouveau contrat de ville signé en octobre 2015.

La convention GUP concerne plus spécifiquement l'amélioration de la qualité de vie des habitants en agissant de façon concertée sur les problèmes de la vie quotidienne. Les champs d'intervention de la GUP sont les actes liés à la gestion, l'entretien et la maintenance des espaces extérieurs et communs, la circulation et le stationnement, la tranquillité publique.

Depuis 2020, la pandémie a largement perturbé le fonctionnement du groupe GUP. Les rencontres ont pu reprendre fin 2021, et certains points ont été à nouveau abordés par les membres du conseil citoyen :

- Demande d'une salle des fêtes
- Poursuivre la sensibilisation des habitants sur les encombrants et sur la nécessité de ne pas nourrir les pigeons
- Demande d'adaptation de certaines sorties d'immeuble permettant à des habitants à mobilité réduite de pouvoir sortir de leur immeuble

Les remarques ainsi faites sont débattues et validées par les élus, puis communiquées aux services techniques de la collectivité pour que les travaux puissent être faits dans de brefs délais.

4/ Le conseil citoyen

Pour répondre notamment à la demande d'information des nouveaux arrivants sur le quartier mais aussi dans un souci de pouvoir se retrouver pour initier de nouveaux projets, le conseil citoyen a obtenu un bureau dans les locaux de la politique de la ville. Les permanences n'ont pu avoir lieu durant toute la période de pandémie. Les membres du conseil citoyen, soucieux du lien avec les habitants envisagent de les remettre en place dans les nouveaux locaux.

5/ L'insertion et la Régie de Quartier

La Régie de Quartier intervient dans l'entretien des espaces verts mais aussi de la propreté urbaine. Elle travaille notamment sur une démarche éco-citoyenne par la sensibilisation des habitants à la gestion des encombrants.

Coût de l'entretien du quartier des Mesnils Pasteur en 2021 : 133 000 euros TTC (fonctionnement)

Elle co-organise avec l'association des Jardins Familiaux, la fête des Jardins en plein cœur du quartier, qui réunit chaque année plusieurs centaines d'habitants.

6/ Le contrat de Ville

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'État ont inscrit leurs priorités locales dans le cadre national qui définit trois axes d'intervention :

- La cohésion sociale (réussite éducative, tranquillité publique, lien social, accès aux droits)
- Cadre de vie et habitat
- L'accès à l'emploi et le développement économique

Les subventions attribuées par le Grand Dole et l'État lors du comité de pilotage du 22 avril 2021 aux associations se composaient ainsi :

2021 PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE												
PILIER	ORGANISME	ACTIONS	FINANCEMENT 2020			DEMANDES 2021				PROPOSITIONS 2021		
			GD DOLE	ETAT	REGION	BUDGET GLOBAL	GD DOLE	ETAT	CRBFC	GD DOLE	ETAT	RBFC
1. COHESION SOCIALE												
1	CCAS	PRE	26 800 €	42 000 €	0 €	68 800 €	26 800 €	42 000 €		26 800 €	42 000 €	
2	OLDG	CLAS	500 €	2 000 €	0 €	11 500 €	1 000 €	2 000 €		1 500 €	2 000 €	
3	OLDG	SANTE BIEN ETRE	2 500 €	1 000 €	0 €	12 400 €	3 000 €	3 000 €		2 500 €	3 000 €	
4	OLDG	ACCES A LA CULTURE	1 000 €	1 000 €	0 €	8 800 €	1 500 €	1 500 €		1 500 €	1 500 €	
5	OLDG	ACCES A L'INFORMATIQUE	2 000 €	1 500 €	2 000 €	9 500 €	2 000 €	1 000 €	3 000 €	2 500 €	1 000 €	3 000 €
6	OLDG	CONSEIL CITOYEN	1 000 €	1 500 €	0 €	5 200 €	1 000 €	1 500 €		1 000 €	1 000 €	
7	OLDG	LES ESTIVALES	3 000 €	2 000 €	5 000 €	26 900 €	3 000 €	3 000 €	5 000 €	3 500 €	0 €	5 000 €
8	OLDG	PERMANENCE AUX HABITANTS	30 000 €			50 710 €	30 000 €			31 000 €		
9	OLDG	SUPPORT DE COMMUNICATION	1 000 €			3 200 €	1 000 €			1 000 €		
10	Femmes debout	ACCES AUX DROITS	8 000 €	5 000 €	0 €	38 400 €	8 500 €	8 000 €		8 000 €	5 000 €	0 €
11	Femmes debout	PASSERELLE CITOYENNETE	6 500 €	7 000 €	5 000 €	61 840 €	7 500 €	8 000 €	5 000 €	7 000 €	7 000 €	5 000 €
12	Femmes debout	VIOLENCES AUX FEMMES	10 000 €	0 €	0 €	37 880 €	12 000 €			10 500 €		
13	Femmes debout	SELF DEFENSE				2 770 €	2 370 €			2 000 €		
14	LPD	LE VENDREDI SOIR C'EST SPORT	1 000 €	1 000 €	0 €	7 547 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 500 €	0 €
15	LPD	CHANTIER JEUNES	3 000 €	2 000 €	0 €	11 173 €	3 000 €	2 000 €	1 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €
16	LPD	ANIMATION PIED D'IMMEUBLE	2 000 €	1 500 €	3 000 €	9 742 €	2 242 €	2 000 €	3 500 €	2 242 €	1 500 €	3 000 €
17	LPD	LA FERME A LA VILLE	4 000 €	2 000 €	2 000 €	23 500 €	4 000 €	3 000 €	3 500 €	4 000 €	3 000 €	2 000 €
18	REGIE	PARCOURS DE SANTE				12 625 €	4 500 €	3 500 €	3 000 €	4 500 €	4 000 €	0 €
19	Cité jeunes	C'EST PAR UN PRIME				27 700 €	5 000 €	5 000 €		4 000 €	2 500 €	
20	Cité jeunes	ACTEUR D'UN JOUR				19 100 €	4 000 €	4 000 €		3 000 €	2 500 €	
21	Jardins familiaux	FETE DES JARDINS	700 €	0 €	0 €	700 €	700 €			700 €		
22	ECOLE ST EXUP	SANTE MA JOURNEE DE SUPER HEROS				1 200 €	600 €		600 €	1 200 €		0 €
23	ECOLE ST EXUP	PROJET NATURE				3 446 €	1 150 €	1 148 €	1 148 €	3 446 €	0 €	0 €
24	DOLE ATHLETIC CLUB	ATHLE FORME				6 400 €	1 300 €	1 400 €	1 300 €	1 300 €	0 €	0 €
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE												
25	Adie	CREATION D'ACTIVITES	1 000 €	500 €	0 €	15 462 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	1 000 €	500 €	0 €
26	Coop/Agir	REPRISE D'ACTIVITE POUR LES FEMMES	3 000 €	9 000 €	5 000 €	70 340 €	5 000 €	9 000 €	5 000 €	3 000 €	9 000 €	5 000 €
27	Jura service	OBJECTIF EMPLOI	2 000 €	1 000 €		7 416 €	2 500 €	1 000 €		2 000 €	1 000 €	
28	Jura service	ACCOMPAGNEMENT DEMATERIALISATION	2 500 €	1 000 €	3 000 €	8 387 €	2 500 €	1 000 €	3 000 €	2 000 €	1 000 €	3 000 €
29	Roue de secours	BOUGER VERS L'EMPLOI	3 000 €	3 000 €		73 830 €	3 000 €	3 000 €		3 000 €	3 000 €	
30	AVIRON CLUB	MAISON SPORT SANTE				48 200 €	4 000 €	6 000 €	15 000 €	4 000 €	3 000 €	0 €
2.CADRE DE VIE HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN												
31	REGIE	RECYCLERIE MESNILS BIKE	3 500 €	1 000 €	3 000 €	22 512 €	5 000 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 000 €	4 000 €
32	REGIE	ENCOMBRANTS	4 000 €	500 €	3 000 €	9 450 €	4 000 €	1 500 €	3 950 €	4 000 €	500 €	3 000 €
33	REGIE	JARDINS 2021	6 500 €	1 500 €	4 000 €	14 000 €	6 500 €	1 500 €	4 000 €	6 000 €	1 500 €	4 000 €
34	OLDG	GRL	2 000 €	1 500 €	3 000 €	18 000 €	2 000 €	1 000 €	3 000 €	2 000 €	1 000 €	3 000 €
35	DOLE Env	SENSIBILISATION ENVIRONNEMENT	2 480 €	2 500 €	0 €	10 950 €	2 737 €	2 737 €	2 737 €	2 737 €	2 000 €	0 €
TOTAUX			174 473 €	122 500 €	40 000 €	829 571 €	181 899 €	138 285 €	82 235 €	162 425 €	106 000 €	40 000 €

7/ Autres interventions 2021 de la collectivité

Nature des actions	Organismes/services	Montant Ville
Subvention	Femmes Debout	17 900 €
Subvention	Coop Agir	23 000 €
Subvention	Restaurants du cœur	2 500 €
Subvention	Feux Follets	23 000 €
Subvention	UGD	6 637 €
Subvention	ATD QM	1 300 €
Subvention	CIDFF	3 500 €
Projets financés	Écoles du quartier Ville de Dole	25 235 €
Centre social Olympe de Gouges	Ville de Dole	489 160 €
Animation 13/18 ans	Loisirs Populaires Dolois	30 000 €
Mission chef de projet	Grand Dole	30 116 €
Référent PRE	CCAS	41 593 €
Actions PRE	CCAS	26 450 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2021.

RAPPORT N° 09 : Classe relais Nord Jura – Subventions aux PEP du Jura pour les années 2021-2022

PÔLE : Actions Éducatives

COMMISSION : Affaires Sociales, Familiales et Scolaires

RAPPORTEUR : Nathalie JEANNET

La Ville de Dole accueille, à l'école Pointelin, une classe relais qui accompagne des collégiens issus du nord du département du Jura, en situation de rupture scolaire.

Afin d'améliorer l'accompagnement des jeunes, un internat relais est adossé à cette classe pour les accueillir hors temps scolaire.

En partenariat avec l'Éducation Nationale, le collège de l'Arc, le Département du Jura, et la Ville de Dole, l'association des Pupilles de l'Enseignement Public du Jura (PEP 39) gère cet internat.

Selon la convention partenariale signée, la ville de Dole soutient le dispositif en :

- mettant à disposition les locaux de la classe relais au sein de l'école Pointelin,
- assurant l'entretien des espaces verts de l'internat relais situé rue Plumont,
- versant une subvention de 3 100 € par an aux PEP du Jura pour participer au fonctionnement de l'internat relais.

La convention partenariale stipule que la subvention doit faire l'objet d'une délibération annuelle d'attribution par la Ville de Dole.

En 2021, la délibération n'a pas été prise et la subvention n'a pas pu être versée.

Ainsi,

Vu la convention du 2 février 2021 – « Internat du dispositif classe relais de Dole – convention d'utilisation et de fonctionnement »,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Jura pour la gestion de l'internat relais Nord Jura pour un montant de :
 - o 3 100 € au titre de l'année 2021,
 - o 3 100 € au titre de l'année 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions d'octroi de subvention.

RAPPORT N° 10 : Acquisition à la SAFER de Bourgogne Franche Comté – Délibération complémentaire

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Catherine DEMORTIER

Par délibération du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition des locaux dolois de la SAFER de Franche-Comté situés avenue de Lahr.

S'il a bien été précisé que l'acquisition porte sur les parcelles cadastrées section BX n° 61, 66, 67, il a été omis de citer une parcelle de 5 m², cadastrée BX n° 79, vendue par la ville à la SAFER après expropriation du moulin BARRAUX et démolition de celui-ci au milieu des années 80 : ces 5 m² correspondaient à la demi-épaisseur du mur d'une vingtaine de mètres linéaires qui était auparavant mitoyen.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à la SAFER de Bourgogne Franche-Comté des parcelles situées à Dole, avenue de Lahr et cadastrées section BX n° 61, 66, 67 et 79 pour une superficie totale de 921 m²,
- **DE PRÉCISER** que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 200 000 euros net vendeur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

RAPPORT N° 11 : Acquisition de terrain à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Maryline MIRAT

La société SOCCRAM exploite le réseau de chaleur desservant à l'origine le quartier des Mesnils Pasteur et élargi depuis une dizaine d'années à un grand nombre d'équipements et immeubles collectifs du centre-ville.

Dans un contexte de tension forte en matière d'approvisionnement énergétique, il apparaît nécessaire de renforcer et de conforter ce réseau, en construisant une chaufferie biomasse complémentaire à l'existante, produisant une énergie durable alimentée par des matières végétales, principalement des déchets de bois.

Ce projet doit permettre de réduire encore davantage l'impact environnemental ainsi que la facture énergétique en renforçant la part du bois déjà majoritaire sur le réseau pour la fourniture de chaleur.

Les études techniques conduites pour la validation de ce projet ont permis notamment de définir le site d'implantation optimal tenant compte de l'environnement immédiat et des possibilités d'injection sur le réseau. L'emplacement ainsi retenu se situe entre le Centre d'Activités Nouvelles, pépinière d'entreprises du Grand Dole et les équipements sportifs que sont le COSEC des Mesnils Pasteur et la salle spécialisée Josette Tournier. La Ville de Dole a donc sollicité la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour une cession, à son profit, d'un terrain à détacher de la parcelle de plus grande contenance CW n° 510 pour une surface de l'ordre de 5900 m².

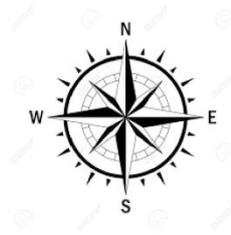
Pour information, le bâtiment de la chaufferie serait composé de trois volumes principaux :

- un silo, espace de stockage de la matière organique, de forme simple, de plain-pied, couvert d'une toiture terrasse végétalisée,
- la chaufferie stricto sensu : ce sera le volume central le plus imposant, avec toiture terrasse étanchéité gravillons, et façades revêtues en grande partie d'un double bardage bois et bois composite, afin de casser la monumentalité imposée par la fonction ; ce volume sera surmonté d'une cheminée auto-stable en acier,
- enfin, les locaux sociaux viendront compléter le jeu de volumétrie de la partie centrale.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'une parcelle située à Dole section CW, et à détacher de la parcelle de plus grande contenance CW n° 510 pour une surface de l'ordre de 5900 m² en cours d'arpentage par voie de géomètre,
- **DE PRÉCISER** que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 20 €/m² hors taxe auquel s'ajoute une TVA sur marge,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

**Acquisition à la Communauté
d'Agglomération du Grand Dole**



RAPPORT N° 12 : Cession de terrain à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Jura – Chemin de Pontarlier

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Isabelle DELAINE

À l'occasion d'une demande de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Jura qui envisage la réfection des espaces de stationnement et de circulation extérieurs sur sa propriété chemin de Pontarlier à Dole, il a été constaté des incohérences entre la documentation cadastrale et les limites définies matériellement sur ce secteur.

Afin de gommer ces discordances, il a été proposé à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Jura d'acquérir les parcelles cadastrées BR n° 58 et n° 157 d'une superficie respective de 62 m² et 328 m². Cette régularisation cadastrale a été soumise et acceptée à l'euro symbolique.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Jura des parcelles BR n° 58 de 62 m² et BR n° 157 de 328 m² sises chemin de Pontarlier à Dole,
- **DE PRÉCISER** que cette cession sera réalisée moyennant le prix d'un euro symbolique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ou tout document y afférent.

**Cession de terrain à
La Caisse Primaire D'assurance
Maladie**



RAPPORT N° 13 : Cession de terrain à Monsieur Ludovic TEPINIER – Rue du Saule

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Blandine CRETIN-MAITENAZ

Courant 2022, Monsieur Ludovic TEPINIER demeurant 19 rue du Saule, a fait part à la Ville de Dole de son souhait d'étendre sa propriété par l'acquisition de la parcelle communale cadastrée section AS n° 537 d'une superficie de 160 m².

Après l'examen des lieux, il a été admis que cette parcelle n'avait pas d'utilité particulière pour la Collectivité. Ainsi, après quelques échanges avec Monsieur TEPINIER, les parties se sont accordées sur un prix de vente à 12 euros/m².

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession à Monsieur Ludovic TEPINIER demeurant 19 rue du Saule à Dole, de la parcelle cadastrée section AS n° 537 d'une superficie de 160 m²,
- **DE PRÉCISER** que cette cession sera consentie moyennant le prix de 12 euros/m² soit 1 920 euros hors frais de notaire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ou tout document y afférent.

RAPPORT N° 14 : Cession de terrain à Madame et Monsieur Eldar ABDOULATIPOVA – Lotissement La Faulx

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Mathieu BERTHAUD

En janvier 2014, la Ville de Dole a été autorisée à lotir un terrain d'environ 23000 m² qu'elle avait acquis un an auparavant au lieu-dit « la Faulx ». Les travaux d'aménagement de cette opération ont été achevés il y a environ quatre ans, situation qui a conduit à la mise sur le marché de dix-huit lots à bâtir.

Aujourd'hui, il reste un lot à bâtir, le lot n°7 d'une superficie initiale de 994 m² supportant une servitude de tréfonds liée à la présence de conduites d'eau souterraines qui entraîne une inconstructibilité sur une surface de 316 m².

Mi-août, Madame et Monsieur Eldar ABDOULATIPOVA ont fait part d'une offre d'achat au prix de 50 000 euros TTC pour l'acquisition de ladite parcelle.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la vente à Madame et Monsieur Eldar ABDOULATIPOVA, demeurant 14A rue du Dauphiné à Dole, du lot n°7 du lotissement communal « La Faulx », à savoir la parcelle cadastrée section AN 510 d'une contenance de 994 m², sise 7 rue Anne Frank,
- **DE PRÉCISER** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 42 738.62 € hors taxe, majoré de la TVA sur la marge d'un montant de 7 261.38€, soit la somme de 50 000 € TTC, étant précisé que la surface rendue inconstructible par la présence de conduites d'eau souterraines, soit 316 m², est cédée gratuitement,
- **DE REQUÉRIR** de l'acquéreur la signature d'un compromis de vente au plus tard le 31 janvier 2023 soumis aux conditions suspensives suivantes :
 - obtention par l'acheteur d'un éventuel crédit auprès de tout établissement prêteur de son choix,
 - détention d'un permis de construire une maison individuelle purgé de tout recours,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à signer l'acte de vente après obtention du permis de construire purgé de tout recours au plus tard le 30 juin 2023 délai au-delà duquel la Collectivité serait libérée de tout engagement,
- **DE PRÉCISER** qu'à titre de clause pénale, l'acquéreur sera redevable à la Ville d'une indemnité égale à 10% du prix de vente s'il ne peut régulariser la vente malgré la réalisation des conditions suspensives,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.

**Cession de terrain à Madame et
Monsieur ABDOULATIPOVA
sis rue Anne Frank**



RAPPORT N° 15 : Cession terrain à Madame Iris BRINDEL et Monsieur Aziz YAKOUBI – Chemin des Noches

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Patrice CERNELA

La Commune de Dole est propriétaire de la parcelle cadastrée section BN n° 476 d'une superficie de 2103 m² sise Chemin des Noches. Celle-ci se situe en bordure de la future voie verte qui reliera le chemin des Noches à l'avenue Léon Jouhaux.

Dans le cadre de cette future voie douce, la Collectivité a également un délaissé de domaine public non concerné par le tracé de celle-ci et jouxtant la parcelle BN n° 476.

Ainsi, l'agencement de ladite parcelle avec la petite partie de délaissé du domaine public permet à la Commune de Dole la création de trois lots à bâtir viabilisés entre 850 et 1000 m² dont un desservi par le Chemin des Noches et deux par la rue Jean Mermoz, au prix de 80 euros HT/m².

Par délibération n° 22.29.06.69 du 29 juin 2022, le Conseil Municipal avait validé la vente du lot n° 2. Suite à l'annulation de la réservation par les acquéreurs, ce lot est aujourd'hui de nouveau disponible à la vente.

Début septembre, Madame Iris BRINDEL et Monsieur Aziz YAKOUBI ont manifesté leur intérêt pour ce même lot.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession à Madame Iris BRINDEL et Monsieur Aziz YAKOUBI demeurant 130 rue Chantal Jourdy à Dole (39100), du lot à bâtir n° 2 sis chemin des Noches d'environ 900 m² à parfaire par voie de géomètre et à extraire de la parcelle BN n° 476 et du domaine public,
- **DE PRÉCISER** que cette cession sera réalisée moyennant 80 euros HT /m² soit 96 euros TTC/m²,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

**Cession de terrain à Madame BRINDEL
Iris et Monsieur YAKOUBI Aziz
sis chemin des Noches**



RAPPORT N° 16 : Échange de terrain avec Madame et Monsieur GRANDMAISON – Avenue Eisenhower

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Jean-Michel REBILLARD

Madame et Monsieur GRANDMAISON sont propriétaires de la parcelle AZ n° 99 sise 127 avenue Eisenhower. Ladite parcelle se situe au sein du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de « La Paule » portant sur environ 6 hectares qui s'étendent sur les deux Communes Dole et Brevans.

Depuis plusieurs années, la Collectivité a entrepris une politique active de maîtrise foncière dans ledit périmètre. Celle-ci doit se poursuivre afin de mener une restructuration foncière permettant d'atteindre les objectifs de l'OAP « La Paule ».

Ainsi, après différents échanges entre les parties, celles-ci se sont entendues sur une cession, au profit de Madame et Monsieur GRANDMAISON, d'une partie des parcelles AZ n° 100 et 350 d'une superficie d'environ 1000 m² afin de leur permettre une plus large accessibilité à droite et sur l'arrière de leur propriété sans compromettre les projets d'urbanisation futurs du secteur.

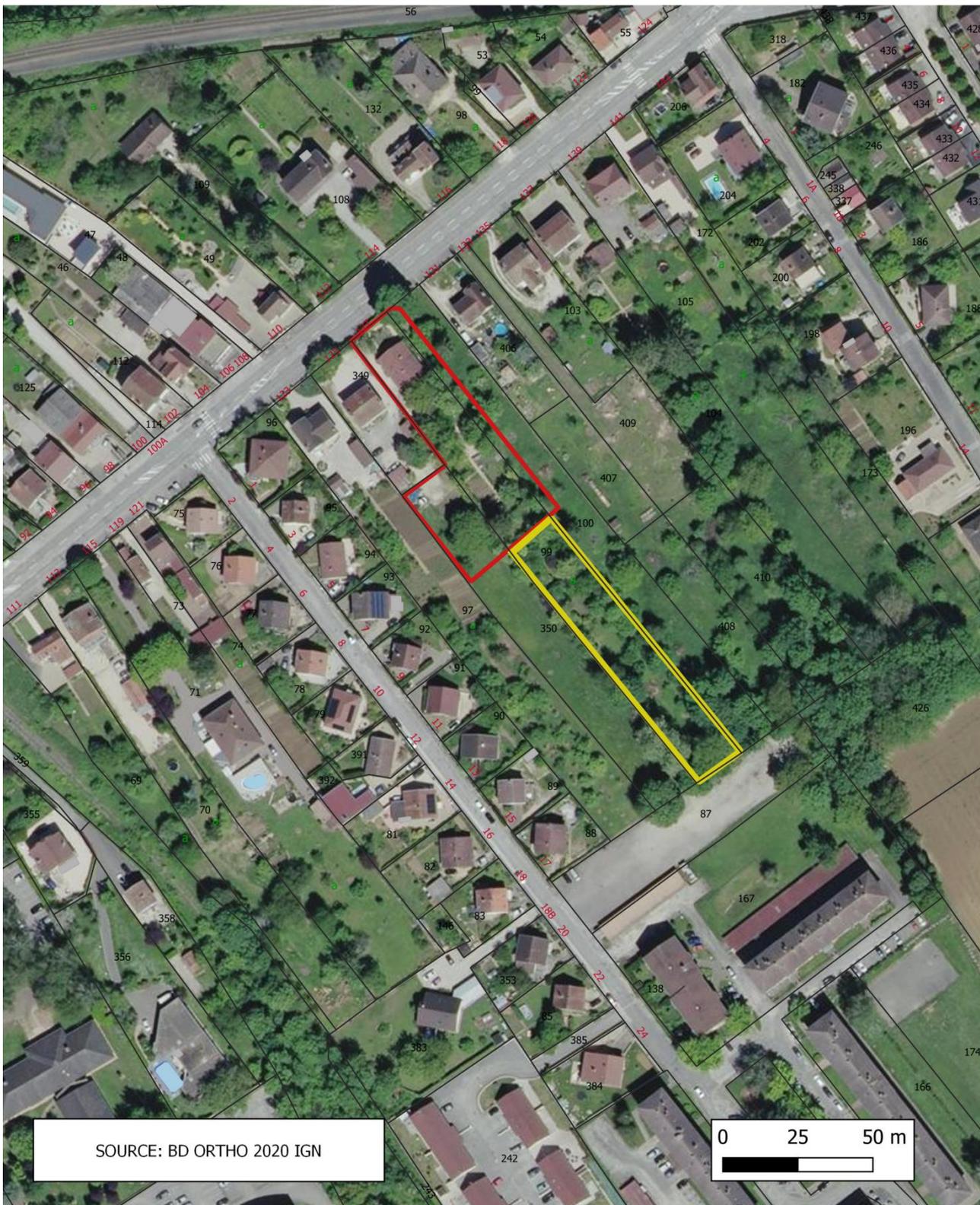
En contrepartie, la Collectivité se propose d'effectuer l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AZ n° 99 à parfaire par voie de géomètre pour une surface d'environ 1700 m² et ainsi conforter ses réserves foncières dans ce quartier.

Cet échange est consenti avec soulte au profit de Madame et Monsieur GRANDMAISON moyennant le prix de 19 euros/m², les frais de géomètre seront pris en charge intégralement par la Collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession à Madame et Monsieur GRANDMAISON d'une partie des parcelles cadastrées section AZ n° 100 et 350 d'une superficie totale d'environ 1000 m² à parfaire par voie de géomètre,
- **D'APPROUVER** l'acquisition à Madame et Monsieur GRANDMAISON d'une partie de la parcelle cadastrée section AZ n° 99 pour une surface d'environ 1700 m² à parfaire par voie de géomètre,
- **DE PRÉCISER** que cet échange sera réalisé avec soulte en faveur de Madame et Monsieur GRANDMAISON moyennant le prix de 19 euros/m² sur la différence de superficie,
- **DE PRÉCISER** que les frais de géomètre sont intégralement pris en charge par la Collectivité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

**Echange de terrain avec Madame et
Monsieur GRANDMAISON
Avenue Eisenhower**



RAPPORT N° 17 : Programmation d'une étude pré-opérationnelle en centre-ville de Dole

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Jean-Baptiste GAGNOUX

La Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole participent aux réflexions sur la requalification du secteur de l'avenue de Lahr, du Pasquier, des abords du Canal du Rhône au Rhin qui constitue un point d'entrée stratégique pour le centre ancien touristique de Dole. Ce secteur, partie basse de la vieille ville baignée par le canal des Tanneurs, le canal Charles Quint, le canal du Rhône au Rhin et le Doubs, est à la fois commerçant, ludique, habité, touristique, support d'activités tertiaires et fonctionnel pour la circulation de la ville.

Une partie du tourisme est liée à l'activité fluviale et fluvestre. Elle a un impact important pour les territoires, tant en terme de retombées liées à la consommation de produits touristiques, à la fréquentation des sites touristiques, qu'en terme de création d'emplois directs et indirects. L'amélioration de l'accueil des plaisanciers de passage, des camping-caristes et de cyclistes empruntant l'EV6 renforcerait l'attractivité du port de Dole et contribuerait à développer l'activité touristique du territoire et le commerce local.

Dans le cadre de sa politique « Action Cœur de Ville » et en lien avec le Contrat de Canal piloté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole portent une étude qui vise à préciser les opérations de requalification à engager sur les bords du canal Charles Quint et du canal du Rhône au Rhin, le port de Dole, les espaces sportifs du Pasquier, la rue Pasteur. Cette étude déclinera de manière pré-opérationnelle les prescriptions de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur en cours de révision.

L'objectif est de :

- dimensionner et localiser les différentes fonctions d'accueil, de services et d'équipements pour chaque activité, dans le périmètre d'étude en garantissant un projet cohérent sur cet ensemble,
- décliner un programme d'opérations par sous-secteurs d'aménagement en établissant un plan-guide composé,
- hiérarchiser ces interventions,
- disposer d'estimations financières et envisager une programmation de ces actions à court, moyen et long terme.

La Banque des Territoires, Voies Navigables de France et la Région Bourgogne Franche-Comté sont associées à cette démarche compte tenu des axes d'intervention du plan d'action Cœur de ville et dans le cadre du développement des activités touristiques fluviales et fluvestre.

Cette étude sera confiée à un prestataire externe et la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec le concours de la Ville de Dole.

Le périmètre de réflexion s'étend de l'amont vers l'aval sur la commune de Dole :

- du canal du Rhône au Rhin depuis l'écluse de la prairie d'Assaut jusqu'au Doubs (écluse du jardin Philippe) y compris le canal Charles QUINT, puis la portion du Doubs navigable comprise entre la confluence canal rivière et le pont de la Corniche,
- le secteur du Pasquier et du Chemin Thévenot,
- la rue Pasteur, le quai Pasteur.

L'étude démarrera début 2023 pour une durée d'environ 6 mois. La première phase de travaux pourrait intervenir en 2024.

Le coût prévisionnel de l'étude est de 60 000€ HT et sera financée à hauteur de 80%.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'étude pré-opérationnelle de requalification des espaces situés bas de la vieille ville aux abords des cours d'eau précités,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RAPPORT N° 18 : Concours des maisons et balcons fleuris – Attribution des prix

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Catherine NONNOTTE-BOUTON

Dans le cadre du concours des maisons et balcons fleuris 2022, le jury communal a visité le 13 juillet 2022, sans prévenir préalablement les 41 personnes inscrites, les habitations et établissements participant dans les diverses catégories prévues par le règlement. Cette année, la catégorie 5 concourt, elle représente les bars, hôtels et restaurants.

Le jury communal a arrêté son classement par catégorie et propose d'attribuer aux lauréats des 4 premières catégories les bons d'achat K'Dole comme suit :

	Classement	Montant du prix
1 ^{ère} Catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue	1 ^{er}	150 €
	2 ^{ème}	125 €
	3 ^{ème}	125 €
	4 ^{ème}	100 €
	5 ^{ème} ex-aequo	100 €
	5 ^{ème} ex-aequo	100 €
2 ^{ème} Catégorie : Décor floral sur la voie publique	1 ^{er}	100 €
	2 ^{ème}	25 €
3 ^{ème} Catégorie : Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue	1 ^{er}	125 €
	2 ^{ème}	100 €
	3 ^{ème}	75 €
	4 ^{ème}	75 €
	5 ^{ème} ex-aequo	50 €
	5 ^{ème} ex-aequo	50 €
4 ^{ème} Catégorie : Fenêtres ou murs	1 ^{er}	100 €
	2 ^{ème}	25 €
	TOTAL	1 425 €

Les concurrents ayant gagné le 1^{er} prix, toutes catégories confondues en 2021, sont classés hors concours en 2022, mais peuvent concourir pour le prix d'honneur. Le lauréat se verra remettre une coupe fleurie.

Lors de la remise des prix, tous les candidats se verront remettre : une coupe fleurie pour les lauréats 1^{ers} de leur catégorie, une plante pour les lauréats de la 2^{ème} à la 5^{ème} place de leur catégorie et une petite composition de fleurs coupées pour les autres candidats pour un budget maximum de 875 €.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE DÉCIDER** le versement aux lauréats des prix indiqués ci-dessus pour un montant total de 1 425 € sous forme de chèques K'Dole,
- **DE DÉCIDER** la remise de compositions florales pour un budget maximum de 875 €.

RAPPORT N° 19 : Contrat Natura 2000 en forêt communale de Dole-Goux

PÔLE : Services Techniques/Environnement

COMMISSION : Transition Écologique

RAPPORTEUR : Isabelle GIROD

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif est double :

- Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion ;
- La prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, tant qu'ils sont compatibles avec les objectifs de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Le réseau Natura 2000 est fondé sur deux directives européennes :

- La directive Oiseaux (n°79/409/CEE de 1979 mise à jour en 2009), qui porte sur la conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage et leurs habitats ;
- La directive Habitats-Faune-Flore (n°92/43/CEE de 1992), qui porte sur les habitats naturels et les espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

La forêt de Chaux (environ 22 000 hectares) fait partie du réseau européen Natura 2000 depuis le 25 avril 2006, date à laquelle l'État français a proposé à la Commission européenne de retenir ce site au titre de la Directive Oiseaux, sur la base du périmètre proposé lors de la consultation des communes et des collectivités concernées.

Par ailleurs, une partie de la forêt de Chaux (environ 1 900 hectares) a été retenue au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore le 27 mai 2009 : cela concerne les vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt.

Tout site Natura 2000 est animé par un Opérateur Natura 2000 qui a en charge l'élaboration concertée et la mise en œuvre d'un plan de gestion dénommé Document d'objectifs (Docob). Le Docob intègre les objectifs de développement durable, les mesures de gestion et les cahiers des charges encadrant ces dernières. Le site Natura 2000 de la forêt de Chaux est doté d'un Docob approuvé par le Comité de pilotage du site et validé par le Préfet.

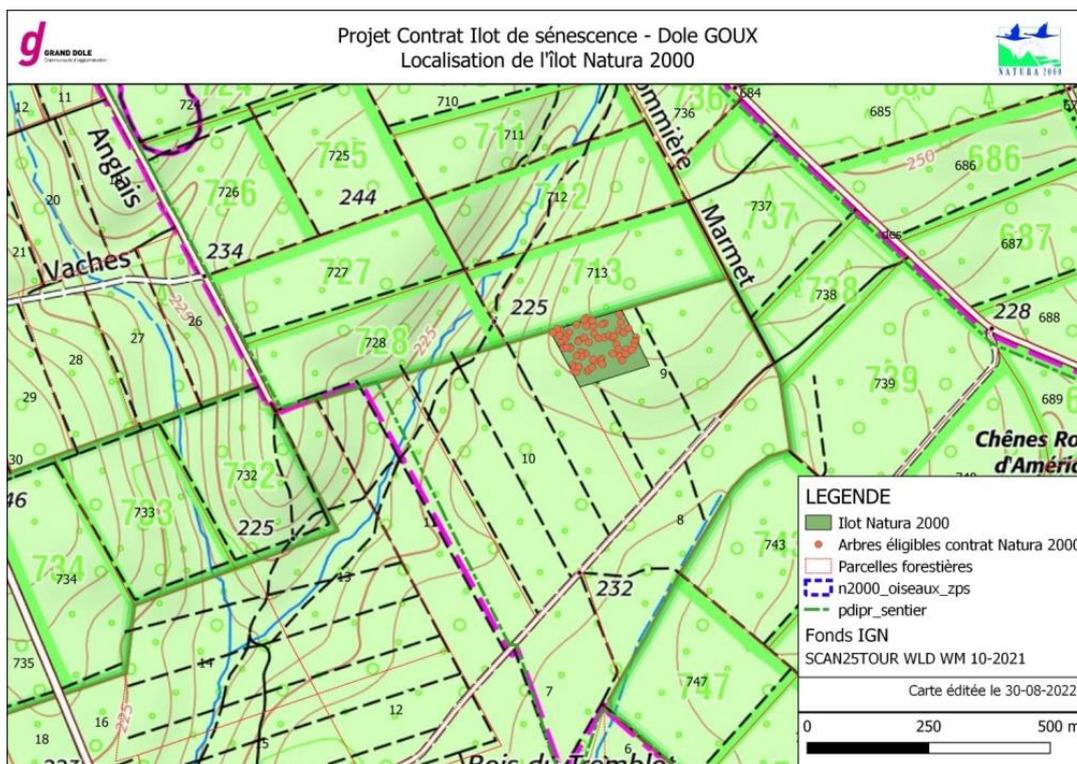
La réalisation des mesures de gestion relève d'un engagement contractuel. Il s'agit de contrats Natura 2000 ou de la charte Natura 2000, respectant les cahiers des charges du document d'objectifs, entre les propriétaires ou ayants droit des parcelles concernées d'une part et l'État d'autre part. Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, moyennant une aide financière.

La commune de Dole souhaite s'engager dans cette démarche en souscrivant un contrat forestier « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents », qui s'inscrit dans l'action B1 du document d'objectifs (B1 : « Constitution d'un réseau de bois sénescents ou à cavités et d'ilots de vieillissement »). En conséquence, la commune de Dole a constitué un dossier de demande de subvention pour ce contrat Natura 2000 forestier relevant de l'action contractuelle F12i de gestion des sites Natura 2000 (action inscrite dans le décret du 20 décembre 2011 modifiant l'arrêté ministériel du 17 novembre 2008). Ce contrat est éligible à un financement, au titre de la mesure 7.6C1 du programme de développement rural de Franche-Comté 2014-2020.

La commune de Dole a également retenu l'action contractuelle F14i « Investissement visant à informer les usagers de la forêt », en accompagnement de l'action contractuelle F12i.

Dans le cadre de ce contrat Natura 2000, la commune de Dole s'engage :

- À ne pratiquer aucune intervention sylvicole pendant 30 ans sur un ilot de vieux bois situé en forêt communale de Dole-Goux (cf. carte ci-après) : 1,94 hectares en parcelle n°9 (parcelle cadastrale 198 256 AL 14) ;
Pour cette perte d'exploitation, le contrat ouvre droit à une compensation financière de 7 760 €.



- À mettre en place un panneau d'information à destination du public en parcelle n°16 (parcelle cadastrale 198 256 AI 19) :

Ce panneau a pour objectif de sensibiliser le public à la biodiversité forestière et de l'informer de l'engagement de la commune de Dole dans le dispositif Natura 2000. Dans le cadre du contrat Natura 2000, la fabrication et la pose du panneau sont subventionnés à hauteur de 80 %.

Le plan de financement du contrat Natura 2000 est le suivant :

Dépenses	Montant
Fabrication et pose du panneau	1 049,12 €
Frais de garderie (12 % de la compensation financière)	931,20 €
Total	1 980,32 €

Recettes	Montant
Compensation financière pour la perte d'exploitation liée à la mise en place d'un ilot de vieux bois	7 760 €
Subvention pour la fabrication et la pose du panneau	839,30 €
Total	8 599,30 €

Par ailleurs, dans le cadre du contrat Natura 2000, la commune de Dole demande à bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNP) sur la parcelle cadastrale 198 256 AL 14 propriété de la commune de Dole.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le principe de la gestion de la parcelle forestière n°9 du site Natura 2000 FR4312005,
- **D'APPROUVER** le projet de demande de contrat Natura 2000 pour la parcelle forestière n°9,
- **D'APPROUVER** le plan de financement global,
- **D'ASSURER** la maîtrise d'ouvrage des travaux prévus dans la demande d'aide et acceptés par l'Administration, et d'en CONFIER la réalisation aux services compétents (opérateur Natura 2000 ou ONF),
- **DE RÉALISER** le projet,
- **DE RESPECTER** les engagements pendant une durée de 30 ans,

- **DE S'ENGAGER** à associer l'opérateur Natura 2000 afin que celui-ci donne les modalités techniques d'intervention,
- **DE S'ENGAGER** à prévenir l'opérateur Natura 2000 des réunions éventuelles, du déroulement des travaux, des problèmes éventuels liés à la réalisation du présent contrat,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.